

GROUPEMENT

Des

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

De l

UNITÉ

B.T de

P.V. N° 863 / 19.76

OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

Q.V.N. D. 14

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78300257

15.7.76

Observations sur un objet valant non identifié

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ENQUÊTE
AUTRE

CODE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- P.V. de synthèse
2	- Audition de témoin C) M
3	- Audition de témoin B S
4	- Audition de témoin B D
5	- Audition de Témoin J M

CODE

DIRECTION de la GENDARMERIE
BOURBIL ARRIVÉE
026874 P 18 AOUT 76

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	INDEXATION	EXEMPLAIRES
X	1	- à Monsieur le Prefet des à
	2	- à Monsieur le Procureur de la République à
	1	- au Général, Commandant la 1ère R.A. à
	2	- à Mr. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Milstaine, Bureau d'Enlèvement

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:
le Cdt de Compagnie

DATE, SIGNATURE, CACHET

Le 17 Août 1976

17 AOUT 1976

N° 13 (2B)
DESTINATION :

C.C.R.G. CHAMPAGNE
ETAT - MAJOR

1 ARCHIVE ANS MISE AU Cdt Groupement LE 13 Aout 1976

DEST.:

Emil

DÉPARTEMENT DES

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE DE

BRIGADE DE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Objet volant non identifié à REVIN (08)

Aujourd'hui, neuf août mil neuf cent soixante-seize.

Nous, D M, gendarme, agent de police judiciaire, vu les articles 20 et 75 à 78 du Code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Pièce No 863/1

EXPOSE DES FAITS

Le jeudi quinze juillet mil neuf cent soixante-seize, vers 24 heures, à notre brigade, se présente J M, ans, demeurant

Cet homme nous déclare avoir vu, il y a quelques minutes, en compagnie de plusieurs personnes, un engin brillant, de forme bizarre, à la verticale d'une antenne réémettrice de télévision sur le

Le phénomène aurait duré environ vingt minutes.

ETAT DES LIEUX

La localité de est situé dans la vallée de la entre le plateau de la plateau :

Sur ce plateau, un point culminant, domine la ville. Sur le flanc du Mont est installé un relais de T.V. (coordonnées UTM :)

Le se situe dans la vallée, à environ 1 kilomètre au Sud (coordonnées UTM :)

Éléments particuliers :

Nuit du 15 au 16 juillet 1976 : Temps clair - Ciel dégagé - température très clémente.

Heures : en temps universel : temps de GREENWICH : Soleil lever 4 h. 05 - coucher 19 h. 47 - Lune : lever 21 h. 28 - coucher 8 h. 35 .

MESURES PRISES

Le vendredi seize juillet mil neuf cent soixante seize, à 8 heures, nous rendons compte à notre Commandant de Compagnie et à notre Commandant de Brigade,

Il nous est prescrit d'effectuer l'enquête.

ENQUETE

Nous entendons :

Le 16 juillet 1976, à 18 heures 30 :

C M, demeurant
qui, avec jumelles, a vu une boule de couleur blanche puis verte, bleue, blanche, évoluer au dessus du " Halgré Tout ",
(Pièce No 2)

Le 20 juillet 1976, à 9 heures 15 :

B S, même adresse, qui déclare avoir également vu, avec jumelles, une boule aux couleurs changeantes se déplaçant à grande vitesse, silencieusement (Pièce No 3)

Le 20 juillet 1976, à 9 heures 35 :

B D, même adresse, qui, avec jumelles, a vu une forme très brillante à la verticale de l'antenne TV se déplacer de haut en bas (Pièce No 4)

Le 24 juillet 1976, à 17 heures 45 :

J M qui a observé le même phénomène pendant une vingtaine de minutes environ. (Pièce No 5).

Fait et clos, à REVIN, le 9 août 1976

L'A.P.J.

Le gendarme D

GROUPEMENT

Des

COMPAGNIE DE JENNES

De

UNITÉ

B.T de

P.V N° / 19

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

C

M

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

C

M

RÉFÉRENCES

Vu l' enquête ouverte sur apparition O.V.N.I.

CE JOUR

16 juillet 1976

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

D

M

Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

au bureau de notre brigade, entendons à 18 heures 30:

C

M

ans, pressur, demeurant
, né le à

qui déclare:

Hier vers 23 heures 45, j'étais dehors en compagnie de ma femme, derrière l'appartement où nous habitons. Il y avait plusieurs personnes qui regardaient en direction du mont. Par curiosité, nous avons également regardé dans cette direction et avons pu voir une boule de couleur blanche très claire passer au dessus de nous et partir dans la direction du. Arrivée au dessus de cette montagne la boule s'est arrêtée à peu-près à 300 mètres d'altitude environ. A intervalles réguliers cette boule descendait au niveau des arbres et remontait à sa place initiale. J'ai emprunté les jumelles d'un voisin et j'ai pu voir que cette boule était de couleur verte, bleue et blanc. Cette présence a duré jusque 24 0 heures 20 environ. Nous avons nettement vu cette forme quitter le, effectuer un arc de cercle, passer au dessus du et disparaître à nouveau derrière le. Cet engin était totalement silencieux. J'évalue à 50 centimètres la taille de cet engin au moment de son passage au dessus de moi. Je précise que cette forme se déplaçait très vite. Ensuite, nous sommes rentrés.....

Le 16 juillet 1976 à 19 heures.

Lecture faite par moi de al déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

Le Gendarme D

A.P.J.

GROUPEMENT
Des

COMPAGNI
De 1

ADRON

UNITÉ
B.T de

P.V N° 863 / 19 76

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
O. V. N. I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE **B** **S** Témoin visuel

RÉFÉRENCES
Vu l'enquête ouverte sur apparition O.V.N.I.

CE JOUR 20 juillet 1975.
NOUS SOUSSIGNÉ (S) **D** **M** Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile à entendons à 9 heures 15

B **S** ans, demurant à **B** entrée Apart. né le **B** à **B**, nationalité française qui déclare:

~~~~~  
 Jeudi 15 juillet à 23 heures 10, j'étais dehors en compagnie de voisins. Nous avons vu passer une forme de couleur blanche qui se déplaçait à très grande vitesse et silencieusement. Elle a effectué un arrêt d'une vingtaine de minutes à la verticale de l'antenne émetteur de la T.V. On distinguait nettement cet engin; par moment, les couleurs changeaient. Elle apparaissait tantôt verte tantôt rouge. J'ai regardé cette forme à l'aide de jumelles, c'est de cette manière que j'ai vu que cet engin effectuait un mouvement de bascule et se remettait à la verticale. Ceci a duré jusque minuit environ, ensuite, cette forme a disparu au dessus du mont

S.I. Cet engin n'émettait aucune fumée ni trace lors de son passage au dessus de nous.....

Le 20 juillet 1976 à 9 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

( a signé au carnet de déclarations. )

GROUPEMENT

Des

COMPAGNIE

De

UNITE

B.T de

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O . V . N . I .

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 863 / 1976

PERSONNE ENTENDUE

B D épouse M Témoin visuel

RÉFÉRENCES

Vu l'enquête ouverte sur apparition d'O.V.NI.

CE JOUR 20 juillet 1976

NOUS SOUSSIGNÉ(S), D M Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AIGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile , entendons à 9 Heures 35:

B D, épouse M , ans, sans profession, demeurant à , nationalité française qui déclare:

Le 15 juillet 1976 à 23 heures 30, j'étais assise sur un banc près du bloc où j'habite. Soudain, j'ai aperçu une forme de couleur rouge et verte, très brillante qui bougeait, à la verticale de l'antenne émetteur de la T.V. J'ai emprunté des jumelles à un voisin et j'ai nettement vu que cet engin se déplaçait de haut en bas. Ce n'était pas un avion. Je pense plutôt à un " phénomène....." C'était totalement silencieux et n'émettait aucune fumée et brillait très fort. Je l'ai observée pendant 10 minutes-1/4 d'heure et ensuite, elle a disparu derrière le mont "

Le 20 juillet 1976 à 9 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

( a signé au carnet de déclarations.)

GROUPEMENT

Des

COMPAGNIE

De

UNITÉ

B.T de

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 863 / 19 76

PERSONNE ENTENDUE J

M. témoin visuel

RÉFÉRENCES

Vu l'enquête ouverte sur apparition d'O.V.N.I.

CE JOUR 24 juillet 1976

NOUS SOUSSIGNÉ(S), D M Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

au bureau de notre unité, entendons à 17 heures 45

J M ans. menteur, demeurant  
, ne le  
fils de E et B M J , marié, nationalité française qui déclare:

Le 15 juillet 1976 vers 23 heures 30, ma femme et moi, prenions l'air dehors. Nous avons vu quelques personnes qui regardaient le ciel, nous avons fait de même. A la verticale de l'antenne relais de la télévision qui se trouve sur le mont " on distinguait une forme bizarre, immobile, qui changeait souvent de couleur tantôt elle était rouge, tantôt bleue, parfois blanche. Cet engin était totalement silencieux et n'émettait aucune fumée. Nous avons observé cette forme pendant une vingtaine de minutes environ. Ensuite elle a disparu derrière le mont

Je ne pense pas que c'était un avion ni un hélicoptère. C'est la première fois que je vois cela.....

Le 24 juillet 1976 à 18 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

Le Gendarme D A.P.J.